

Code de vie
École de Granada
2023–2025



L'objectif du code de vie de l'école est de développer un climat harmonieux et sécuritaire au sein de l'école de Granada en instaurant un cadre d'intervention commun. Pour atteindre cet objectif, chacun doit prendre ses responsabilités face aux règles de vie de l'école, s'impliquer et travailler en équipe. Les interventions doivent viser à faire cesser certains comportements indésirables et créer un nouveau répertoire de réponses socialement acceptables partant du principe qu'un comportement peut s'améliorer.

Il est tout aussi important de faire un retour sur les règles du code de vie de l'école lorsqu'elles sont respectées par les élèves que d'appliquer les conséquences lors des manquements. L'intervention doit se faire avec *justice* et *équité* ainsi que dans le *respect*. Les conséquences doivent être appliquées à des fins précises de façon ferme et mesurée. La rigueur, la constance et la *persévérance* dans l'application des règles sont garantes de l'atteinte de bons résultats. La collaboration des élèves et des parents est essentielle.

Ce tableau trace un portrait global des 5 valeurs qui ont été retenues et comment elles devraient s'articuler dans l'école.

Valeurs à inculquer à nos élèves à l'intérieur du code de vie	Comment ces valeurs vont guider les interventions du personnel dans l'application du code de vie
Respect : paroles et gestes (adultes et élèves), matériel, environnement	Respect : des règles choisies par l'équipe, autonomie professionnelle, valeurs familiales, interventions respectueuses et bienveillantes entre collègues et avec les élèves
Responsabilité : respect des règles, assumer les conséquences de ses choix et de ses gestes, dénonciation des comportements inadéquats (intimidation)	Responsabilité : assurer une surveillance active et préventive, application des conséquences prévues au code de vie de l'école, interventions adaptées à l'élève, enseignement des comportements adéquats (exemple/contre-exemple), interventions éducatives, être à l'écoute des élèves et mettre en place des conditions favorables à la dénonciation des comportements inadéquats
Justice et équité : acceptation des conséquences différenciées selon les besoins particuliers de certains élèves	Justice et équité : gestes semblables ⇔ conséquences semblables et ajustement en fonction de la fréquence, adaptation selon les besoins particuliers
Persévérance : fournir des efforts malgré les obstacles	Persévérance : rigueur et constance dans l'application des règles
Autonomie : utilisation des outils et des moyens mis à sa disposition	Autonomie : mettre en place des moyens et des stratégies pour soutenir les élèves dans l'adoption de bons comportements

Code de vie de l'école

Les relations	Les procédures
<ul style="list-style-type: none"> • J'obtempère et je collabore avec les intervenants de l'école. • Je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je marche dans l'école. • Je garde silence dans les corridors du préscolaire à la 3^e année. • Je murmure dans le corridor de la 4^e à la 6^e année. • Je suis ponctuel. • Je porte des vêtements décents et convenables à un milieu scolaire (voir code vestimentaire).
L'environnement	La tâche*
<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte le matériel. • Je respecte l'environnement (ex. : déchets). • J'apporte une collation santé (fruits et légumes frais ou fromage). • Lors d'occasions spéciales, d'autres aliments peuvent être permis. * 	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte les règles du code de vie de la classe. • Je fais le travail demandé. • Je remets mes travaux à temps. • J'apporte mon matériel. • J'apporte seulement le matériel nécessaire à mes apprentissages.
<p>Veillez noter qu'en respect avec les exigences ministérielles le cellulaire est interdit à l'école à moins d'une exception convenue dans un plan d'intervention ou avec le conseil d'établissement</p>	
Les procédures s'adressant aux parents	
<ul style="list-style-type: none"> • Toute personne qui se présente à l'école doit obligatoirement se présenter au secrétariat avant de circuler. En tout temps, il est interdit d'aller directement dans les classes. • Si l'absence de l'enfant est prévue, les parents doivent l'inscrire sur Mozaïk, s'ils n'ont pas d'internet ni de cellulaire, ils doivent écrire un mot pour informer l'enseignant. Les surveillantes des dîneurs sont informées s'il y a lieu. • Si l'absence est imprévue, les parents communiquent avec le secrétariat au 819-762-8161, poste 1014 et avec le service de garde au poste 1414. • En cas d'absence pour plusieurs jours (voyage, tournoi, etc.), les enseignants ne fournissent du travail à l'élève absent et ne reprennent pas les notions en récupération. • L'enfant ne doit pas se présenter dans la cour de l'école avant 8 h 4 le matin et 12 h 40 le midi, car il n'y a pas de surveillance pour assurer la sécurité. • Les parents qui effectuent un changement de destination pour leur enfant pour la fin des classes (autobus ou service de garde), doivent aviser l'enseignante ainsi que le service de garde par écrit ou par téléphone avant 12h. • Pour toute information relative au fonctionnement de la classe, les parents prennent un rendez-vous avec l'enseignant de l'enfant. • Pour tout problème en lien avec le transport scolaire, veuillez communiquer directement avec le service du transport au 819-762-8161, poste 2243. 	

***Relève de la gestion de classe des enseignants**

Protocole d'interventions

Une intervention efficace c'est :

- Intervenir de façon bienveillante et chaleureuse
- Établir un contact visuel avec l'élève
- Écouter ce que l'élève a à dire

Agirs mineurs	Conséquences
<ul style="list-style-type: none">• Pousser, bousculer, se chamailler• Utiliser des paroles blessantes, un langage vulgaire, des sacres ou moqueries• Lancer de la neige, des roches ou un autre objet, sans viser quelqu'un• Répliquer ou argumenter avec l'adulte• Ne pas rentrer au son de la cloche• Courir ou crier dans l'école• Abimer le matériel et l'environnement• Ne pas respecter le code vestimentaire• Utiliser son cellulaire sur le périmètre de l'école.• Autres <p><i>La fréquence des comportements de la catégorie des « agirs mineurs » pourra conduire à des conséquences du niveau d'intervention des « agirs majeurs »</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Se reprendre et s'excuser• Écrire une lettre d'excuse• Remplir une fiche de réflexion• Effectuer un geste réparateur• Se faire retirer du jeu pour une courte période (fin de la récréation)• Avoir un périmètre réduit• Créer une affiche et la présenter dans les classes ou l'afficher dans l'école• Confiscation d'objet pour la journée• Autres

Agirs majeurs	Conséquences
<ul style="list-style-type: none"> • Refuser d’obtempérer ou de collaborer • Violence verbale : intimider, menacer, harceler, humilier • Être impoli envers l’adulte • Se sauver de l’école ou de la classe • Violence physique : frapper, lancer un objet à quelqu’un, cracher sur quelqu’un • Voler ou faire du vandalisme • Se battre ou agresser physiquement • Comportement répétitif malgré l’application de conséquences par le passé (3e fiche rose) • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un périmètre réduit • Perdre une ou des récréations à l’intérieur ou à l’extérieur • Remplir une fiche de réflexion • Écrire une lettre d’excuses • Effectuer un geste réparateur • Copier des textes de réflexion et faire un retour avec l’élève sur le sujet • Avoir une retenue après l’école, à la concertation ou lors d’une journée pédagogique • Enseignement par modelage (saynète) • Être suspendu à l’interne (direction) • Être suspendu à l’externe (direction) • Rencontrer les parents • Confiscation d’objet et remise en main propre aux parents. • Autres